

Direction des affaires culturelles



Apprenti Régisseur, Apprentie Régisseuse

Numéro de référence : V420000000636

Niveau d'étude : niveau 5 (BAC+2)

Domaine d'activité : culture

Durée : 2 ans

Nombre de personnes à recruter : 1

Informations générales

La Direction des Affaires Culturelles (DAC) porte les trois grandes missions de la politique culturelle menée par la Ville de Paris :

- Conserver et valoriser le patrimoine matériel et immatériel ;
- Soutenir la création et accompagner la diffusion des œuvres créées ;
- Permettre au plus grand nombre l'accès à l'offre et à la pratique culturelles

Le Conservatoire Municipal du 15e Frédéric Chopin dispose d'un auditorium de type L de 128 places. Ses missions d'enseignement et de diffusion sont étroitement imbriquées. Sa saison artistique programme chaque année au moins un spectacle professionnel par mois. L'activité de l'auditorium est soutenue, avec plus de 100 événements annuels. Le Parcours de Sensibilisation Musicale, à destination du jeune public, programme plus de vingt spectacles professionnels annuels.

Information importante

Votre bulletin n°2 du casier judiciaire ne doit faire mention d'aucune condamnation incompatible avec les missions du poste auquel vous candidatez.

Activités principales

Dans le cadre de votre contrat d'apprentissage, vous participez aux missions suivantes :

- Régie lumière et régie son
- Régie plateau
- Gestion du parc instrumental
- Participation à la régie générale de l'établissement

Compétences requises

Profil recherché

- Formation : Préparation d'un diplôme de niveau Bac+2 ou Bac+3

Qualités requises

- Connaissances de base en audiovisuel
- Connaissance du milieu du spectacle
- Bonne condition physique